

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
**n° 103 (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2006)**

**Arrêté de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**

**Arrêté portant délégation de signature du directeur  
régional de la protection judiciaire de la jeunesse de Midi-  
Pyrénées**

DPJJ 2006 CAB/06-09-2006

NOR : *JUSF0650139A*

Le directeur régional de la Protection judiciaire de la jeunesse de Midi-Pyrénées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2005 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnels des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2004 portant nomination de Mme TOURREL (POUJADE) Françoise, directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Midi Pyrénées;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2005 portant nomination de Mme BOUYSSIÈRE (CATUSSE) Eliane, directrice régionale adjointe ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2003 portant nomination de M. PRIN Joël, directeur départemental du département de l'Ariège ;

Vu l'arrêté 9 juin 2006 portant nomination de M. CRAPOULET René, directeur départemental du département de la Haute Garonne ;

Vu l'arrêté 26 septembre 2002 portant nomination de M. LE BOSSENEC Christian, directeur départemental du département du Gers ;

Vu l'arrêté 9 août 2001 portant nomination de M. LE GAT Christian, directeur départemental du département des Hautes Pyrénées ;

Vu l'arrêté 12 décembre 2003 portant nomination de M. SIAKOWSKI Richard, directeur départemental du département du Tarn ;

Vu l'arrêté 28 novembre 2005 portant nomination de M. VIALETTE Marie Josèphe, directrice départementale du département du Tarn et Garonne;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1978 portant nomination de M. ALEX François, attaché à la direction régionale

## **ARRETE**

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à Mme BOUYSSIERE (CATUSSE) Eliane, directrice régionale adjointe de la région Midi Pyrénées pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, la validation des services pour la retraite, les cumuls d'activités, autorisations d'absence, sauf celles délivrées à titre syndical.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, l'imputabilité au service des maladies et accidents, les autorisations d'absence.

### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. ALEX François, attaché à la direction régionale de Midi Pyrénées pour les actes qui concernent :

1°. Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, la validation des services pour la retraite.

2°. Pour les agents non titulaires :

Le recrutement, l'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne-temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi du congé de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à :

M. PRIN Joël, directeur départemental de l'Ariège ;

M. CRAPOULET René, directeur départemental de la Haute Garonne ;

M. LE BOSSENEC Christian, directeur départemental du Gers ;

M. LE GAT Christian, directeur départemental des Hautes Pyrénées ;

M. SIAKOWSKI Richard, directeur départemental du Tarn ;

Mme VIALETTE Marie Josèphe, directrice départementale du Tarn et Garonne :

pour les actes qui concernent l'octroi des congés annuels et le suivi du compte épargne temps des personnels titulaires et stagiaires ainsi que des personnels non titulaires.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux du service délégataire.

Fait à LABEGE, le 6 Septembre 2006

La directrice régionale

Françoise POUJADE